

**DECISION N° 2026-011**

**OBJET : Concession au cimetière de Valgelon-La Rochette N° 4 du 23/07/2025  
– Famille PESENTI Maurice**

Monsieur David ATES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-22 à L.2122-26 relatifs aux attributions du Maire exercées au nom de la commune,

VU la délibération n° 2021/01/04 du 12 mars 2021 N°2021/01/04 du 12 mars 2021, donnant délégation de compétences à Monsieur le Maire sur la base de l'article L2122-22-5e du Code général des Collectivités Territoriales,

VU la demande présentée par Monsieur PESENTI Maurice, domicilié au 121 Route de la centenaire à PRESLE (73110), agissant en sa qualité d'ayant-droit du concessionnaire originel et tendant à obtenir le renouvellement, dans le cimetière 4, de la concession particulière de sa famille,

**DECIDE**

**Article 1 :** La concession de l'emplacement 91 est renouvelée, au nom du demandeur susvisé, pour une durée de 30 années, à compter du 23 juillet 2025, de 5,00 m<sup>2</sup> superficiels.

**Article 2 :** Cette concession est accordée à titre de renouvellement de la concession accordée à Madame PESENTI Giacoma le 23 juillet 1975 et expirant le 22 juillet 2025.

**Article 3 :** Le renouvellement est accordé moyennant la somme totale de 500 € (cinq cents euros) qui a été versée dans la caisse du receveur municipal suivant quittance N° de bordereau 20, mandat 114, du 24 février 2026.

**Article 4 :** Le renouvellement par l'ayant droit sus-désigné est effectué pour l'ensemble des successeurs et/ou ayant-droit du concessionnaire originel.

**Article 5 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

**Article 6 :** Le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 7 :** La présente décision sera transmise au représentant de l'Etat dans le département et publiée/notifiée/affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Valgelon-La Rochette, le 13 février 2026

Le Maire,  
David ATES

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture le 16/02/2026 et de sa publication ou notification le 16/02/2026

